



Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2022
Français
Original : anglais

Rapport du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles sur les travaux de sa session relative aux questions d'organisation, tenue le 24 février 2022

Rapporteur : Arsi Dwinugra Firdausy (Indonésie)

I. Introduction

1. Dans sa résolution 74/247, l'Assemblée générale a décidé d'établir un comité intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée, représentatif de toutes les régions, ayant pour mission d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, compte étant pleinement tenu des instruments internationaux existants et des initiatives déjà prises en la matière aux niveaux national, régional et international, notamment les travaux menés par le groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'effectuer une étude approfondie sur la cybercriminalité et les résultats obtenus par celui-ci.
2. Le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles a tenu une session d'organisation en mai 2021, à la suite de laquelle l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/282, dans laquelle elle a statué, entre autres, sur les méthodes de prise de décision du Comité et les modalités de participation des diverses parties prenantes à celui-ci, et décidé que le Comité tiendrait au moins six sessions, d'une durée de 10 jours chacune ainsi qu'une séance de clôture, et qu'il présenterait un projet de convention à sa soixante-dix-huitième session.
3. En raison des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la première session de négociations du Comité spécial, qui devait initialement se tenir en janvier 2022, a été reportée par l'Assemblée générale dans sa décision 76/552 du 20 janvier 2022. Dans la même décision, l'Assemblée a décidé que le Comité tiendrait une session d'une journée consacrée aux questions d'organisation.



II. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

4. Le Comité spécial a tenu sa session d'une journée relative aux questions d'organisation au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 24 février 2022. Il a tenu une réunion.

5. La session a été ouverte par la Présidente du Comité spécial, Faouzia Boumaiza Mebarki (Algérie), qui a fait une brève déclaration.

B. Participation

6. Ont participé à cette session des représentantes et représentants de 164 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur. Une liste des participantes et participants inscrits a été publiée sur la page Web du Comité spécial¹.

C. Documentation

7. La liste des documents dont le Comité spécial était saisi à cette session a été publiée sur sa page Web.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

8. Le Comité spécial a adopté l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document [A/AC.291/5](#) et tel que modifié oralement. L'ordre du jour était le suivant :

1. Ouverture de la session :
Déclaration liminaire de la Présidente ;
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Élections à la vice-présidence ;
 - c) Décision finale concernant la liste des représentantes et représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé.
3. Questions diverses.
4. Clôture de la session.

B. Élections à la vice-présidence

9. Le Comité spécial a élu par acclamation Yamada Tetsuya (Japon) comme Vice-Président.

10. Le Comité spécial a élu par vote Eric do Val Lacerda Sogocio (Brésil) comme Vice-Président.

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/en/cybercrime/ad_hoc_committee/ahc-session-organizational-matters.html.

11. Le bureau du Comité spécial à sa session relative aux questions d'organisation était composé comme suit :

Présidente :

Faouzia Boumaiza Mebarki (Algérie)

Vice-Présidence :

Mohamed Hamdy Elmolla (Égypte)

Termulun George-Maria Tyendezwa (Nigéria)

Wu Haiwen (Chine)

Yamada Tetsuya (Japon)

Markko Künnapu (Estonie)

Dominika Krois (Pologne)

Dmitry Bukin (Fédération de Russie)

Claudio Peguero Castillo (République dominicaine)

Sabra Amari Murillo Centeno (Nicaragua)

Eric Do Val Lacerda Sogocio (Brésil)

Emil Stojanovski (Australie)

Antonio de Almeida Ribeiro (Portugal)

James Walsh (États-Unis d'Amérique)

Rapporteur :

Arsi Dwinugra Firdausy (Indonésie)

C. Décision finale concernant la liste des représentantes et représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé

12. Pour l'examen du point 2 c) de l'ordre du jour, le Comité spécial était saisi d'un projet de décision déposé par la Présidente sur la participation d'autres organisations non gouvernementales concernées, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé aux travaux du Comité spécial (A/AC.291/L.5), conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la résolution 75/282 de l'Assemblée générale. Le Comité était également saisi d'un amendement au projet de décision A/AC.291/L.5, contenu dans le document A/AC.291/L.6, déposé par le Costa Rica.

13. Le représentant du Costa Rica a fait une déclaration et révisé oralement le projet de modification. Les pays suivants se sont portés coauteurs de la modification : Australie, Canada, États-Unis, Islande, Liberia, Norvège, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

14. Le Comité spécial a adopté l'amendement contenu dans le document A/AC.291/L.6 tel que révisé oralement.

15. Le Comité spécial a adopté le projet de décision A/AC.291/L.5, tel que modifié. On trouvera le texte de la décision et de son annexe à l'annexe I du présent rapport.

16. Les modalités de participation des diverses parties prenantes, approuvées par les États Membres par procédure d'approbation tacite le 14 décembre 2021, figurent en annexe au présent rapport (annexe II).

17. Au titre du point 2 c) de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par les représentants des États Membres suivants : Costa Rica, Turquie, Bangladesh, France (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) et République islamique d'Iran.

18. Le représentant de la Turquie a demandé que l'opposition de son pays à la participation d'une organisation non gouvernementale soit consignée dans le présent rapport, et qu'il soit fait référence à la lettre du Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, datée du 20 décembre 2021, qui avait été distribuée aux États Membres².

IV. Questions diverses

19. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par les représentants des États Membres suivants : États-Unis, Fédération de Russie, Royaume-Uni et Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande).

V. Adoption du rapport sur la session relative aux questions d'organisation

20. Le Comité spécial a été informé que le rapport sur les travaux de la session relative aux questions d'organisation serait finalisé ultérieurement par le Rapporteur, en collaboration avec le secrétariat.

² Le texte de la déclaration et de la lettre a été publié sur la page Web du Comité spécial consacrée à la session relative aux questions d'organisation à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/en/cybercrime/ad_hoc_committee/ahc-session-organizational-matters.html.

Annexe I

Décision I

Participation d'autres organisations non gouvernementales concernées, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé aux travaux du Comité spécial

À sa session relative aux questions d'organisation, tenue le 24 février 2022, le Comité spécial, rappelant le paragraphe 9 de la résolution [75/282](#) de l'Assemblée générale, en date du 26 mai 2021, a décidé d'approuver la participation à ses travaux des autres organisations non gouvernementales concernées, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et des entités du secteur privé dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Annexe

A1 Telekom Austria AG
 Academy of Management of the Ministry of Internal Affairs of the Russian Federation
 Accountability Lab, Niger
 Aconite Internet Solutions Limited
 Action Citoyenne pour l'Information et l'Éducation au Développement Durable
 Action pour les Droits Humains au Niger/Human Rights Actions In Niger
 Adarga Ltd.
 Aliyu Chinedu Edith Justice Assist Foundation
 Alliance of NGOs on Crime Prevention and Criminal Justice
 Amazon Web Services, Inc.
 Ambivium Institute on Security and Cooperation
 Andishe Varzane Fanavari Tanzimi
 Annpeters Global Humanitarian Foundation
 Anti-Phishing Working Group, Inc.
 Asia Cloud Computing Association
 Asimetra
 Asociación Civil Kapé
 Asociación de Marketing Directo e Interactivo de Argentina
 Asociación Mexicana de Psicología y Desarrollo Comunitario
 Asociația Eliberare
 Associação Data Privacy Brasil de Pesquisa
 Association Agir pour la Santé et l'Environnement
 Association Aide aux Femmes et Enfants
 Association for Solidarity through Humanitarian Imperative Action
 Association Locale pour le Développement Intégral

Association pour la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Citoyenneté et des Droits de l'Homme
Auditoria DC
Australian Strategic Policy Institute
A21 Campaign
BCS, The Chartered Institute for IT
Beihang University
Beijing Normal University
BiZone LLC
Botswana International University of Science and Technology
Bournemouth University Higher Education Corporation
Brixwell Limited
Carnegie Endowment for International Peace
Caroline Wambui Gacheru Foundation
Center for Cooperation in Cyberspace
Center for Democracy and Technology
Centre d'Études Interdisciplinaires sur les Médias Haïtiens
Centre for Democracy and Rule of Law
Centre for Muslim Youth in Peace and Development
Centro de Estudios en Derecho Informático de la Facultad de Derecho de la Universidad de Chile
Chamber of Commerce of the United States of America
Children and Young People Living for Peace
Christ Apostolic Church Power-Age International
Community Development for Peace
Computer Forensics Lab Ltd.
Consejo Coordinador Empresarial, A.C.
Criminal Justice International Associates
CROSS Osservatorio sulla Criminalità Organizzata
Cross-Border Data Forum
Cyber Saathi Foundation
Cyber Security, Corporate Security and Crisis Management Initiative
Cyberlaw University
Cyberlaws.net
CyberPeace Institute
Cybersecurity Coalition
Cybersecurity Platform of the Government of Austria
Cybersecurity Tech Accord
Cyberspace International Law Center, Xiamen University School of Law
Cyberspace Research Lab of the University of Tehran

DB Connect
Defensoría del Pueblo de la Ciudad de Buenos Aires
Deloitte Risk Advisory BV
Deutscher EDV-Gerichtstag e.V.
Dharkemmy Corporate Communications Limited
Digital Party Committee
Doctor Web Ltd.
Dr. Vishwanath Karad MIT World Peace University
Eastern Heartland Foundation
Electronic Frontier Foundation
Emerging Leadership Initiatives
EMPOWER
Enteghal e Dadeh Haye Asia Tech
Equifax Inc. (Costa Rica)
Equifax, Inc. (United States)
Eticas Foundation
Facultad de Derecho y Ciencias Políticas de la Universidad Católica de La Plata
Forum for Civic Initiatives
Forum Intégré pour l'Éducation et la Stabilité Économique
Forum of Incident Response and Security Teams, Inc.
Foundation for International Blockchain and Real Estate Expertise
Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg
Front des Organisations Nationales contre la Corruption
Fundación Capa 8
Fundación para la Difusión del Conocimiento y el Desarrollo Sustentable Via Libre
FZI Forschungszentrum Informatik
Génération Maastricht
Ghonda ICT Consultants
GKW Computing Services Ltd.
Global Forum on Cyber Expertise
Global Initiative against Transnational Organized Crime
Global Partners Digital Limited
Goudji Charafa
“Goyarchin” Education Development Support
Greater Kochi Cultural Forum
Hamad Bin Khalifa University
Help Somalia Foundation
Hiperderecho
Humanity, Action, Knowledge, Integrity Africa

Humanity for the World
Hüquqi Təhlil və Araşdırmalar İctimai Birliyi
iEcoAfrica
IMR & Asociados SRL
Information Technology Association – Jordan
InFuture Foundation
Initiative Center to Support Social Action “Ednannia”
Initiative pour un Co-développement avec le Niger
Institut de Diplomatie Publique/Instituto de Diplomacia Pública
Institut für Friedensforschung und Sicherheitspolitik an der Universität Hamburg
Institute for Security and Technology
Instituto Panameño de Derecho y Nuevas Tecnologías
International Conference on Cyberlaw, Cybercrime and Cybersecurity
International Cybercrime Research Center, Korean National Police University
International Cyber Security Protection Alliance
International Observatory of Computer Crime
International Peace Forum for Creativity
International Police Organization
International Police Science Association
Jamma Children Foundation
John Jay College of Criminal Justice
Jokkolabs Banjul
Jonction
Jordan Telecom Group
Judge Stein Schjolberg (retired)
Julbenesz Global Couture Ltd.
Kaspersky
Kenya ICT Action Network
Knowmad Institut – European Institute for Multidisciplinary Studies on Human Rights and Science
Korea Institute of Information Security and Cryptology
Korea University
Lab for AI and Law, Key lab of the Law School of the Beijing Institute of Technology
Libera: Associazioni, Nomi e Numeri contro le Mafie
Libera Università “Maria SS. Assunta”, Dipartimento di Giurisprudenza Palermo
Libyan Transparency Association
L’Institut d’études politiques de Paris
Macjohnson and Partners
Magnet Forensics, Inc.
Mandiant, Inc.

Masarykova Univerzita
Mbale secondary school
Merchant Pagan
Meta Platforms, Inc.
Microsoft Corporation
Modern Web Ideas
Monument Policy Group LLC
Muhammad Akram and Sons Trading and Investment
n-gate Ltd.
National Association of Social Workers California Technology Council
National Cybersecurity Alliance
National Human Rights Organisation
National Law University, Delhi
National Resource Centre on Human Trafficking
NCC Group PLC
Network Exorcist, LLC
Nirvana Law Firm
Niwota News Agency Abuja
NW3C, Inc.
Observer Research Foundation America
Open Dreams Organization, Inc.
Organization for Security and Cooperation in Europe Academy in Bishkek
Orrick, Herrington and Sutcliffe LLP
Pacific Links Foundation
Privanova SAS
Queen Mary University of London
Rapha House International
Rashtriya Raksha University
Red en Defensa de los Derechos Digitales
Refugee Law Project
Research ICT Africa
Restoring our Children's Hope
Royal Institute of International Affairs – Chatham House
Royal United Services Institute
rrbone GmbH
Saarbrücker Zentrum für Recht und Digitalisierung
SAEM Corporation
Safe Cyberspace Society
SaferNet Brasil

Service Xcellence
Shanghai Institutes for International Studies
South Asian Drugs and Addictions Research Council
Sri University
Stanford Global Digital Policy Incubator
Stiftung Neue Verantwortung e.V.
Stimson Center
Strathmore University
Sung Kyun Kwan University
Tanchangya Kalyan Sanghstha
Tarsus Üniversitesi
Temple University, Beasley School of Law, Institute for Law, Innovation and Technology
Third Way
Transformation Resource Centre
UG “Pomozimo Djeci”
UNCAC Coalition
United Nations Association of Chad
United Nation Diplomatic Committee International Organization
Universidad Nacional Autónoma de México
Universidade Federal da Paraíba
Université de Dschang
Université de Lausanne
University College London
University College London, Department of Science, Technology, Engineering and Public Policy
University for Peace
University of Adelaide
University of Botswana
University of Huddersfield
University of Leeds
University of Lodz
University of Maryland Global Campus
University of Pennsylvania
University of West Attica
Wagitel Communications Limited
World Business Organization Limited

Annexe II

Modalités de participation des diverses parties prenantes au Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

1. Le présent texte a été établi par la Présidente du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles afin d'expliquer de quelle manière les diverses parties prenantes³ peuvent participer aux travaux du Comité spécial, conformément aux dispositions des paragraphes 7 à 10 de la résolution [75/282](#) de l'Assemblée générale, et il a été approuvé par les États Membres le 14 décembre 2021 par une procédure d'approbation tacite.
2. Les représentantes et représentants des diverses parties prenantes peuvent participer aux travaux du Comité spécial en tant qu'observateurs, sans droit de vote. À ce titre, ils ne peuvent participer aux négociations ni à la rédaction, qui sont des prérogatives réservées aux États Membres.
3. La participation des diverses parties prenantes consistera en :
 - a) La participation aux sessions formelles ouvertes du Comité spécial ;
 - b) Si le temps prévu le permet, la possibilité de faire des déclarations orales, après les débats des États Membres, sur chaque question de fond inscrite à l'ordre du jour. Le temps disponible pendant les réunions étant limité, les diverses parties prenantes peuvent désigner des porte-parole, d'une manière juste et transparente, en respectant une répartition géographique équitable, la parité des genres et la diversité des parties prenantes participantes ;
 - c) La présentation de documents écrits. Ces documents ne doivent pas dépasser 2 000 mots et ils seront publiés, dans leur langue originale, sur le site Web du Comité spécial.
4. Pendant la période intersessions, la présidence organise des consultations avec les diverses parties prenantes afin de faire le point sur leurs contributions. Un rapport sur ces consultations, établi en anglais, sera publié sur le site Web du Comité spécial. Il sera traduit dans les autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sous réserve de la disponibilité des crédits de documentation accordés au Comité.

³ Conformément à la résolution [75/282](#) de l'Assemblée générale, les diverses parties prenantes sont définies comme suit : des organisations intergouvernementales mondiales et régionales compétentes, y compris des organismes, des institutions spécialisées et des fonds des Nations Unies, ainsi que des commissions techniques du Conseil économique et social ; des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ; et d'autres organisations non gouvernementales concernées, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et le secteur privé.